

EXAMEN EUROPEEN DE QUALIFICATION 2010

Epreuve D

Partie II

Cette épreuve contient :

- * Lettre du client suivie de quatre (4) questions 2010/DII/FR/1 - 6

- * Annexe : calendriers pour 2008, 2009 et 2010 2010/DII/FR/7 - 9
avec indication des dates auxquelles l'un au moins
des bureaux de réception de l'OEB ne sera pas
ouvert pour recevoir le dépôt des pièces

40% des points constituant la note pour l'épreuve D sont consacrés à la partie I et 60% à la partie II.

Vous êtes mandataire en brevets européens et avez reçu ce matin la lettre ci-dessous.

Nous sommes KA (Knowledge for All), un institut de recherche, situé en Ecosse, qui travaille activement au développement de nouvelles méthodes et de nouveaux systèmes et dispositifs utilisés en biologie marine et pour la plongée.

Nous avons des contacts avec KM (Knowledge is Money), un laboratoire de recherche suédois, qui fait de la recherche dans un domaine similaire.

Le 12 janvier 2009, nous avons déposé auprès de l'OEB, sans revendiquer de priorité, une demande de brevet européen EP1 relative à un signal électromagnétique nouveau et révolutionnaire qui attire les poissons et permet ainsi aux plongeurs de les photographier. Ce signal électromagnétique n'attire que les poissons adultes, qui ont les couleurs les plus vives. Il ne fonctionne que dans les régions côtières.

EP1 divulgue la structure du signal ainsi qu'un moyen de le produire à l'aide de dispositifs conventionnels, et fournit des exemples prouvant que ce signal permet réellement d'attirer des poissons adultes. EP1 ne divulgue que l'utilisation du signal pour la photographie subaquatique. EP1 ne contient qu'une revendication, définissant la structure du nouveau signal, à savoir les amplitudes et les fréquences des différentes composantes du signal.

Le 20 janvier 2009, nous avons accueilli une conférence publique à laquelle KM participait, nous y avons présenté un film montrant l'efficacité de ce signal pour attirer des poissons adultes afin de les photographier. Cependant, nous n'avons pas exposé les caractéristiques du signal, mais nous avons mentionné le numéro de demande EP 09123456 d'EP1.

Le 11 février 2009, nous avons été très surpris de lire sur le site Internet public de KM que le 10 février 2009, KM avait déposé une demande de brevet européen auprès de l'OEB, EPKM, sans revendiquer de priorité. Le contenu d'EPKM était publié sur le site Internet public de KM. Nous avons été stupéfaits par la déclaration suivante figurant dans la description d'EPKM : "Le nouveau signal mis au point par KA et exposé dans la demande de brevet européen n° EP 09123456 (correspondant à EP1), déposée le 12 janvier 2009, permet une nouvelle méthode de pêche, grâce à laquelle il est possible de mieux réguler les stocks de poissons". L'unique revendication d'EPKM porte sur une "Méthode de pêche caractérisée par l'utilisation d'un signal électromagnétique attirant seulement les poissons adultes dans une région côtière, ledit signal étant émis par des émetteurs intégrés à un filet de pêche".

Nous avons demandé des explications à KM, et ils nous ont répondu qu'ils ont eu l'idée de développer cette méthode de pêche. La combinaison d'un filet de pêche et d'émetteurs est, sans aucun doute, nouvelle et inventive.

Nous avons en outre inventé un nouveau filtre électronique F1 qui est destiné à produire le signal divulgué dans EP1 et qui est de si petite taille qu'il peut être connecté au circuit électronique standard C d'un appareil photographique subaquatique. Le nouveau circuit C1, qui est constitué par la combinaison de F1 et de C, peut encore être incorporé dans un appareil photographique subaquatique standard.

Le 1^{er} mars 2009, nous avons alors déposé une nouvelle demande de brevet européen, EP2, sans revendiquer de priorité. La description de EP2 comprend, de la page 1 à la page 5, l'intégralité de la description d'EP1, ainsi que des pages 6 à 10 supplémentaires qui décrivent le nouveau filtre électronique F1, de la page 6 à la page 9, et le nouveau circuit C1 à la page 10. Nous avons mentionné dans la description que le nouveau circuit final C1 est si compact qu'il peut être intégré à un appareil photographique subaquatique.

EP2 inclut les revendications suivantes : la structure du signal en tant que revendication 1 (même revendication 1 que dans EP1), le filtre F1 en tant que revendication 2 et le circuit C1 en tant que revendication 3.

En septembre 2009, nous avons reçu le rapport de recherche européenne, dans lequel un document était cité en tant que "A", et un avis au stade de la recherche favorable pour EP1 qui apparemment est prêt pour une délivrance.

KM a lui aussi reçu en septembre 2009 le rapport de recherche européen concernant EPKM, dans lequel le même document était cité en tant que document "A", et un avis au stade de la recherche favorable. Le rapport de recherche et l'avis qui l'accompagne sont disponibles sur le site Internet public de KM. Il semble qu'EPKM puisse elle aussi donner lieu à la délivrance d'un brevet.

En novembre 2009, nous avons reçu le rapport de recherche européenne pour EP2. Le même document "A" était cité, mais l'avis qui accompagnait le rapport de recherche était en partie défavorable, car l'examineur de l'OEB démontrait, avec raison selon notre service technique, que le circuit C1 divulgué ne pouvait pas produire de signal. Il s'avère que nous avons omis de décrire une connexion électrique essentielle et inventive, dans le circuit C1, entre le filtre F1 et le circuit standard C. Selon l'examineur, les revendications 1 et 2 sont admissibles.

Le 12 janvier 2010, nous avons déposé une nouvelle demande de brevet européen, EP3, là aussi sans revendiquer de priorité, en ajoutant à la description d'EP2 les pages 11 et 12, exposant la connexion électrique essentielle et inventive, dans C1, entre le filtre F1 et le circuit standard C. La revendication relative au circuit, à savoir la revendication 3, a été modifiée en conséquence.

Au début de chaque année, KA établit un rapport comprenant notamment un résumé des activités de recherche menées l'année précédente. Nous joignons à ce rapport une copie de notre demande de brevet la plus intéressante. Cette année, nous avons décidé d'y joindre une copie d'EP3. En préparant le rapport, nous avons constaté que nous avons omis de déposer les pages 6 à 9 de la description de EP3, qui ont trait au nouveau filtre F1. Le rapport comprend toutefois la version intégrale d'EP3 avec toutes les pages 1 à 12 de la description ainsi que les revendications.

Ce rapport avait été rendu accessible pour la première fois à la fin janvier 2010 dans notre bibliothèque publique, mais personne ne l'a consulté pour l'instant.

Nous enverrons le rapport à nos principaux sponsors à la fin mars 2010.

Le 2 février 2010, nous avons transmis à l'OEB les pages manquantes 6 à 9 afin de corriger EP3.

Le 19 février 2010, nous avons reçu une notification établie au titre de la règle 56 CBE, et datée du 17 février 2010, nous informant que la date de dépôt d'EP3 avait été modifiée et était désormais le 2 février 2010.

Nous ne sommes pas intéressés d'avoir un brevet pour une méthode de pêche et nous ne voulons pas que KM ou qui que ce soit d'autre ait un brevet pour la méthode de pêche décrite dans EPKM.

- 1) Ceci est notre principale préoccupation. Comment pouvons-nous atteindre cet objectif ?
- 2) Tout en gardant notre principale préoccupation à l'esprit, comment pouvons-nous améliorer notre position par rapport aux brevets en Europe?

Nous avons été contactés la semaine dernière par Norwayfish (NF), qui compte parmi nos sponsors les plus importants.

L'activité de Norwayfish (NF) concerne exclusivement l'exploitation de fermes piscicoles en Norvège. Depuis juin 2009, Norwayfish (NF) utilise un matériau M pour les filets de ses fermes piscicoles, lequel résiste particulièrement bien aux tempêtes en Mer de Norvège. Chaque ferme de Norwayfish (NF) fabrique ses propres filets localement.

Swedishfish (SF) est une entreprise suédoise concurrente de Norwayfish (NF). Les fermes piscicoles de Swedishfish (SF) sont toutes situées en Norvège.

Swedishfish (SF) a développé un filet pour fermes piscicoles utilisant le même matériau M.

Chaque ferme piscicole de Swedishfish (SF) fabrique ses propres filets localement.

Swedishfish (SF) a déposé une demande de brevet suédois, S1, en octobre 2007 et une demande de brevet européen, EPF, revendiquant valablement la priorité de S1, en février 2008. EPF a été délivré sans modification et la mention de la délivrance du brevet a été publiée le 9 septembre 2009. Le brevet a été dûment validé dans tous les Etats parties à la CBE.

EPF divulgue et revendique des filets pour fermes piscicoles fabriqués dans le matériau M.

Norwayfish (NF) nous a demandé de l'aider car elle est poursuivie pour contrefaçon de EPF en Norvège.

Nous avons examiné la question et constaté les éléments suivants :

Nous avons développé avec un institut de recherche japonais (JU) la même technologie que Swedishfish (SF).

Nous avons déposé une demande PCT (PCTJU) et une demande EP (EP4) avec JU comme codemandeur pour les deux demandes.

Les deux demandes ont été déposées le même jour en mai 2007, auprès de l'OEB pour EP4 et de l'office japonais des brevets pour PCTJU, toutes deux sans revendiquer de priorité et toutes deux désignant tous les états possibles.

Ces deux demandes ont été publiées en novembre 2008.

JU était en charge du suivi de la procédure relative à la demande PCTJU déposée en japonais, et nous nous sommes chargés de celle d'EP4.

Les deux demandes avaient presque le même contenu, toutes deux divulguant et revendiquant des filets pour fermes piscicoles fabriqués avec des matériaux appartenant à la classe G.

La description de PCTJU était plus détaillée et décrivait l'utilisation du matériau connu M, appartenant à la classe G, pour la fabrication de filets pour fermes piscicoles.

JU nous a informés en février 2010 qu'il ne s'intéressait plus à ce type de technologie, et qu'il serait donc heureux de nous transmettre ses droits de brevet si nous souhaitions poursuivre seuls la procédure relative aux demandes de brevet.

Nous n'avons pas répondu à cette offre.

Nous avons constaté dans le registre européen des brevets que la demande PCTJU était réputée retirée devant l'OEB conformément à une notification du 4 janvier 2010, car aucune des exigences relatives à l'entrée dans la phase régionale n'avait été satisfaite.

Le rapport de recherche relatif à EPF ne cite qu'EP4, et l'examineur n'a mentionné qu'EP4 pendant l'examen d'EPF devant l'OEB.

Néanmoins, pour des raisons que nous ne comprenons pas, EPF a été délivré.

La semaine dernière, nous avons également reçu une notification au titre de la règle 71(3) CBE pour EP4.

3) Pouvons-nous aider Norwayfish (NF) dans leur conflit avec Swedishfish (SF) ?

4) Des droits de brevet peuvent-ils être utilisés contre Swedishfish (SF) ?

2008

janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
mar. 01	ven. 01	sam. 01	mar. 01	jeu. 01	dim. 01	mar. 01	ven. 01	lun. 01	mer. 01	sam. 01	lun. 01
mer. 02	sam. 02	dim. 02	mer. 02	ven. 02	lun. 02	mer. 02	sam. 02	mar. 02	jeu. 02	dim. 02	mar. 02
jeu. 03	dim. 03	lun. 03	jeu. 03	sam. 03	mar. 03	jeu. 03	dim. 03	mer. 03	ven. 03	lun. 03	mer. 03
ven. 04	lun. 04	mar. 04	ven. 04	dim. 04	mer. 04	ven. 04	lun. 04	jeu. 04	sam. 04	mar. 04	jeu. 04
sam. 05	mar. 05	mer. 05	sam. 05	lun. 05	jeu. 05	sam. 05	mar. 05	ven. 05	dim. 05	mer. 05	ven. 05
dim. 06	mer. 06	jeu. 06	dim. 06	mar. 06	ven. 06	dim. 06	mer. 06	sam. 06	lun. 06	jeu. 06	sam. 06
lun. 07	jeu. 07	ven. 07	lun. 07	mer. 07	sam. 07	lun. 07	jeu. 07	dim. 07	mar. 07	ven. 07	dim. 07
mar. 08	ven. 08	sam. 08	mar. 08	jeu. 08	dim. 08	mar. 08	ven. 08	lun. 08	mer. 08	sam. 08	lun. 08
mer. 09	sam. 09	dim. 09	mer. 09	ven. 09	lun. 09	mer. 09	sam. 09	mar. 09	jeu. 09	dim. 09	mar. 09
jeu. 10	dim. 10	lun. 10	jeu. 10	sam. 10	mar. 10	jeu. 10	dim. 10	mer. 10	ven. 10	lun. 10	mer. 10
ven. 11	lun. 11	mar. 11	ven. 11	dim. 11	mer. 11	ven. 11	lun. 11	jeu. 11	sam. 11	mar. 11	jeu. 11
sam. 12	mar. 12	mer. 12	sam. 12	lun. 12	jeu. 12	sam. 12	mar. 12	ven. 12	dim. 12	mer. 12	ven. 12
dim. 13	mer. 13	jeu. 13	dim. 13	mar. 13	ven. 13	dim. 13	mer. 13	sam. 13	lun. 13	jeu. 13	sam. 13
lun. 14	jeu. 14	ven. 14	lun. 14	mer. 14	sam. 14	lun. 14	jeu. 14	dim. 14	mar. 14	ven. 14	dim. 14
mar. 15	ven. 15	sam. 15	mar. 15	jeu. 15	dim. 15	mar. 15	ven. 15	lun. 15	mer. 15	sam. 15	lun. 15
mer. 16	sam. 16	dim. 16	mer. 16	ven. 16	lun. 16	mer. 16	sam. 16	mar. 16	jeu. 16	dim. 16	mar. 16
jeu. 17	dim. 17	lun. 17	jeu. 17	sam. 17	mar. 17	jeu. 17	dim. 17	mer. 17	ven. 17	lun. 17	mer. 17
ven. 18	lun. 18	mar. 18	ven. 18	dim. 18	mer. 18	ven. 18	lun. 18	jeu. 18	sam. 18	mar. 18	jeu. 18
sam. 19	mar. 19	mer. 19	sam. 19	lun. 19	jeu. 19	sam. 19	mar. 19	ven. 19	dim. 19	mer. 19	ven. 19
dim. 20	mer. 20	jeu. 20	dim. 20	mar. 20	ven. 20	dim. 20	mer. 20	sam. 20	lun. 20	jeu. 20	sam. 20
lun. 21	jeu. 21	ven. 21	lun. 21	mer. 21	sam. 21	lun. 21	jeu. 21	dim. 21	mar. 21	ven. 21	dim. 21
mar. 22	ven. 22	sam. 22	mar. 22	jeu. 22	dim. 22	mar. 22	ven. 22	lun. 22	mer. 22	sam. 22	lun. 22
mer. 23	sam. 23	dim. 23	mer. 23	ven. 23	lun. 23	mer. 23	sam. 23	mar. 23	jeu. 23	dim. 23	mar. 23
jeu. 24	dim. 24	lun. 24	jeu. 24	sam. 24	mar. 24	jeu. 24	dim. 24	mer. 24	ven. 24	lun. 24	mer. 24
ven. 25	lun. 25	mar. 25	ven. 25	dim. 25	mer. 25	ven. 25	lun. 25	jeu. 25	sam. 25	mar. 25	jeu. 25
sam. 26	mar. 26	mer. 26	sam. 26	lun. 26	jeu. 26	sam. 26	mar. 26	ven. 26	dim. 26	mer. 26	ven. 26
dim. 27	mer. 27	jeu. 27	dim. 27	mar. 27	ven. 27	dim. 27	mer. 27	sam. 27	lun. 27	jeu. 27	sam. 27
lun. 28	jeu. 28	ven. 28	lun. 28	mer. 28	sam. 28	lun. 28	jeu. 28	dim. 28	mar. 28	ven. 28	dim. 28
mar. 29	ven. 29	sam. 29	mar. 29	jeu. 29	dim. 29	mar. 29	ven. 29	lun. 29	mer. 29	sam. 29	lun. 29
mer. 30		dim. 30	mer. 30	ven. 30	lun. 30	mer. 30	sam. 30	mar. 30	jeu. 30	dim. 30	mar. 30
jeu. 31		lun. 31		sam. 31		jeu. 31	dim. 31		ven. 31		mer. 31

Tage / Days / Jours		München Munich	Den Haag The Hague La Haye	Berlin
Neujahr - New Year's Day - Nouvel An	01.01.2008	x	x	x
Karfreitag - Good Friday - Vendredi Saint	21.03.2008	x	x	x
Ostermontag - Easter Monday - Lundi de Pâques	24.03.2008	x	x	x
Nationalfeiertag - National Holiday - Fête nationale	30.04.2008		x	
Maifeiertag - May Day - Fête du Travail	01.05.2008	x	x	x
Christi Himmelfahrt - Ascension Day - Ascension	01.05.2008	x	x	x
Tag der Befreiung - Liberation Day - Journée de la Libération	05.05.2008		x	
Pfingstmontag - Whit Monday - Lundi de Pentecôte	12.05.2008	x	x	x
Fronleichnam - Corpus Christi - Fête-Dieu	22.05.2008	x		
Mariä Himmelfahrt - Assumption Day - Assomption	15.08.2008	x		
Tag der Deutschen Einheit - Day of German Unity - Fête Nationale	03.10.2008	x		x
Heiliger Abend - Christmas Eve - Vieille de Noël	24.12.2008	x	x	x
1. Weihnachtstag - Christmas Day - Noël	25.12.2008	x	x	x
2. Weihnachtstag - Boxing Day - Lendemain de Noël	26.12.2008	x	x	x
Silvester - New Year's Eve - Saint-Sylvestre	31.12.2008	x	x	x

Annexe 2

2009

	janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.			
jeu.	01	dim.	01	dim.	01	mer.	01	ven.	01	lun.	01	mer.	01		
ven.	02	lun.	02	lun.	02	jeu.	02	sam.	02	mar.	02	ven.	02		
sam.	03	mar.	03	mar.	03	ven.	03	dim.	03	mer.	03	jeu.	03		
dim.	04	mer.	04	mer.	04	sam.	04	lun.	04	jeu.	04	sam.	04		
lun.	05	jeu.	05	jeu.	05	dim.	05	mar.	05	ven.	05	dim.	05		
mar.	06	ven.	06	ven.	06	lun.	06	mer.	06	sam.	06	lun.	06		
mer.	07	sam.	07	sam.	07	mar.	07	jeu.	07	dim.	07	mer.	07		
jeu.	08	dim.	08	dim.	08	mer.	08	ven.	08	lun.	08	mer.	08		
ven.	09	lun.	09	lun.	09	jeu.	09	sam.	09	mar.	09	ven.	09		
sam.	10	mar.	10	mar.	10	ven.	10	dim.	10	mer.	10	jeu.	10		
dim.	11	mer.	11	mer.	11	sam.	11	lun.	11	jeu.	11	sam.	11		
lun.	12	jeu.	12	jeu.	12	dim.	12	mar.	12	ven.	12	dim.	12		
mar.	13	ven.	13	ven.	13	lun.	13	mer.	13	sam.	13	lun.	13		
mer.	14	sam.	14	sam.	14	mar.	14	jeu.	14	dim.	14	mer.	14		
jeu.	15	dim.	15	dim.	15	mer.	15	ven.	15	lun.	15	mer.	15		
ven.	16	lun.	16	lun.	16	jeu.	16	sam.	16	mar.	16	ven.	16		
sam.	17	mar.	17	mar.	17	ven.	17	dim.	17	mer.	17	jeu.	17		
dim.	18	mer.	18	mer.	18	sam.	18	lun.	18	jeu.	18	sam.	18		
lun.	19	jeu.	19	jeu.	19	dim.	19	mar.	19	ven.	19	dim.	19		
mar.	20	ven.	20	ven.	20	lun.	20	mer.	20	sam.	20	lun.	20		
mer.	21	sam.	21	sam.	21	mar.	21	jeu.	21	dim.	21	mer.	21		
jeu.	22	dim.	22	dim.	22	mer.	22	ven.	22	lun.	22	mer.	22		
ven.	23	lun.	23	lun.	23	jeu.	23	sam.	23	mar.	23	ven.	23		
sam.	24	mar.	24	mar.	24	ven.	24	dim.	24	mer.	24	jeu.	24		
dim.	25	mer.	25	mer.	25	sam.	25	lun.	25	jeu.	25	sam.	25		
lun.	26	jeu.	26	jeu.	26	dim.	26	mar.	26	ven.	26	dim.	26		
mar.	27	ven.	27	ven.	27	lun.	27	mer.	27	sam.	27	lun.	27		
mer.	28	sam.	28	sam.	28	mar.	28	jeu.	28	dim.	28	mer.	28		
jeu.	29		dim.	29	mer.	29	ven.	29	lun.	29	mer.	29	sam.	29	
ven.	30		lun.	30	jeu.	30	sam.	30	mar.	30	ven.	30	dim.	30	
sam.	31		mar.	31		dim.	31		ven.	31	lun.	31		jeu.	31

Tage / Days / Jours		München Munich	Den Haag The Hague La Haye	Berlin
Neujahr - New Year's Day - Nouvel An	01.01.2009	x	x	x
Brückentag - Bridging Day - Pont	02.01.2009	x	x	x
Heilige Drei Könige - Epiphany - Epiphanie	06.01.2009	x		
Karfreitag - Good Friday - Vendredi Saint	10.04.2009	x	x	x
Ostermontag - Easter Monday - Lundi de Pâques	13.04.2009	x	x	x
Nationalfeiertag - National Holiday - Fête nationale	30.04.2009		x	
Maifeiertag - May Day - Fête du Travail	01.05.2009	x	x	x
Tag der Befreiung - Liberation Day - Journée de la Libération	05.05.2009		x	
Christi Himmelfahrt - Ascension Day - Ascension	21.05.2009	x	x	x
Brückentag - Bridging Day - Pont	22.05.2009	x	x	x
Pfingstmontag - Whit Monday - Lundi de Pentecôte	01.06.2009	x	x	x
Fronleichnam - Corpus Christi - Fête-Dieu	11.06.2009	x		
Heiliger Abend - Christmas Eve - Vieille de Noël	24.12.2009	x	x	x
1. Weihnachtstag - Christmas Day - Noël	25.12.2009	x	x	x
Silvester - New Year's Eve - Saint-Sylvestre	31.12.2009	x	x	x

Annexe 3

2010

janv.		févr.		mars		avr.		mai		juin		juil.		août		sept.		oct.		nov.		déc.	
ven.	01	lun.	01	lun.	01	jeu.	01	sam.	01	mar.	01	jeu.	01	dim.	01	mer.	01	ven.	01	lun.	01	mer.	01
sam.	02	mar.	02	mar.	02	ven.	02	dim.	02	mer.	02	ven.	02	lun.	02	jeu.	02	sam.	02	mar.	02	jeu.	02
dim.	03	mer.	03	mer.	03	sam.	03	lun.	03	jeu.	03	sam.	03	mar.	03	ven.	03	dim.	03	mer.	03	ven.	03
lun.	04	jeu.	04	jeu.	04	dim.	04	mar.	04	ven.	04	dim.	04	mer.	04	sam.	04	lun.	04	jeu.	04	sam.	04
mar.	05	ven.	05	ven.	05	lun.	05	mer.	05	sam.	05	lun.	05	jeu.	05	dim.	05	mar.	05	ven.	05	dim.	05
mer.	06	sam.	06	sam.	06	mar.	06	jeu.	06	dim.	06	mar.	06	ven.	06	lun.	06	mer.	06	sam.	06	lun.	06
jeu.	07	dim.	07	dim.	07	mer.	07	ven.	07	lun.	07	mer.	07	sam.	07	mar.	07	jeu.	07	dim.	07	mar.	07
ven.	08	lun.	08	lun.	08	jeu.	08	sam.	08	mar.	08	jeu.	08	dim.	08	mer.	08	ven.	08	lun.	08	mer.	08
sam.	09	mar.	09	mar.	09	ven.	09	dim.	09	mer.	09	ven.	09	lun.	09	jeu.	09	sam.	09	mar.	09	jeu.	09
dim.	10	mer.	10	mer.	10	sam.	10	lun.	10	jeu.	10	sam.	10	mar.	10	ven.	10	dim.	10	mer.	10	ven.	10
lun.	11	jeu.	11	jeu.	11	dim.	11	mar.	11	ven.	11	dim.	11	mer.	11	sam.	11	lun.	11	jeu.	11	sam.	11
mar.	12	ven.	12	ven.	12	lun.	12	mer.	12	sam.	12	lun.	12	jeu.	12	dim.	12	mar.	12	ven.	12	dim.	12
mer.	13	sam.	13	sam.	13	mar.	13	jeu.	13	dim.	13	mar.	13	ven.	13	lun.	13	mer.	13	sam.	13	lun.	13
jeu.	14	dim.	14	dim.	14	mer.	14	ven.	14	lun.	14	mer.	14	sam.	14	mar.	14	jeu.	14	dim.	14	mar.	14
ven.	15	lun.	15	lun.	15	jeu.	15	sam.	15	mar.	15	jeu.	15	dim.	15	mer.	15	ven.	15	lun.	15	mer.	15
sam.	16	mar.	16	mar.	16	ven.	16	dim.	16	mer.	16	ven.	16	lun.	16	jeu.	16	sam.	16	mar.	16	jeu.	16
dim.	17	mer.	17	mer.	17	sam.	17	lun.	17	jeu.	17	sam.	17	mar.	17	ven.	17	dim.	17	mer.	17	ven.	17
lun.	18	jeu.	18	jeu.	18	dim.	18	mar.	18	ven.	18	dim.	18	mer.	18	sam.	18	lun.	18	jeu.	18	sam.	18
mar.	19	ven.	19	ven.	19	lun.	19	mer.	19	sam.	19	lun.	19	jeu.	19	dim.	19	mar.	19	ven.	19	dim.	19
mer.	20	sam.	20	sam.	20	mar.	20	jeu.	20	dim.	20	mar.	20	ven.	20	lun.	20	mer.	20	sam.	20	lun.	20
jeu.	21	dim.	21	dim.	21	mer.	21	ven.	21	lun.	21	mer.	21	sam.	21	mar.	21	jeu.	21	dim.	21	mar.	21
ven.	22	lun.	22	lun.	22	jeu.	22	sam.	22	mar.	22	jeu.	22	dim.	22	mer.	22	ven.	22	lun.	22	mer.	22
sam.	23	mar.	23	mar.	23	ven.	23	dim.	23	mer.	23	ven.	23	lun.	23	jeu.	23	sam.	23	mar.	23	jeu.	23
dim.	24	mer.	24	mer.	24	sam.	24	lun.	24	jeu.	24	sam.	24	mar.	24	ven.	24	dim.	24	mer.	24	ven.	24
lun.	25	jeu.	25	jeu.	25	dim.	25	mar.	25	ven.	25	dim.	25	mer.	25	sam.	25	lun.	25	jeu.	25	sam.	25
mar.	26	ven.	26	ven.	26	lun.	26	mer.	26	sam.	26	lun.	26	jeu.	26	dim.	26	mar.	26	ven.	26	dim.	26
mer.	27	sam.	27	sam.	27	mar.	27	jeu.	27	dim.	27	mar.	27	ven.	27	lun.	27	mer.	27	sam.	27	lun.	27
jeu.	28	dim.	28	dim.	28	mer.	28	ven.	28	lun.	28	mer.	28	sam.	28	mar.	28	jeu.	28	dim.	28	mar.	28
ven.	29			lun.	29	jeu.	29	sam.	29	mar.	29	jeu.	29	dim.	29	mer.	29	ven.	29	lun.	29	mer.	29
sam.	30			mar.	30	ven.	30	dim.	30	mer.	30	ven.	30	lun.	30	jeu.	30	sam.	30	mar.	30	jeu.	30
dim.	31			mer.	31			lun.	31			sam.	31	mar.	31			dim.	31			ven.	31

Tage / Days / Jours		München Munich	Den Haag The Hague La Haye	Berlin
Neujahr - New Year's Day - Nouvel An	01.01.2010	x	x	x
Heilige Drei Könige - Epiphany - Epiphanie	06.01.2010	x		
Karfreitag - Good Friday - Vendredi Saint	02.04.2010	x	x	x
Ostermontag - Easter Monday - Lundi de Pâques	05.04.2010	x	x	x
Nationalfeiertag - National Holiday - Fête nationale	30.04.2010		x	
Tag der Befreiung - Liberation Day - Journée de la Libération	05.05.2010		x	
Christi Himmelfahrt - Ascension Day - Ascension	13.05.2010	x	x	x
Brückentag - Bridging Day - Pont	14.05.2010	x	x	x
Pfingstmontag - Whit Monday - Lundi de Pentecôte	24.05.2010	x	x	x
Fronleichnam - Corpus Christi - Fête-Dieu	03.06.2010	x		
Allerheiligen - All Saints' Day - Toussaint	01.11.2010	x		
Heiliger Abend - Christmas Eve - Vieille de Noël	24.12.2010	x	x	x
Silvester - New Year's Eve - Saint-Sylvestre	31.12.2010	x	x	x